



Rallye Perce-Neige 2022

Bulletin #2 – Modification au Règlement Particulier

À la section 3. Organisation :

Remplacer : Inspecteur technique (CARS) : À Venir

Par : Inspecteur technique (CARS) : Vincent Landreville

À la section 6. Horaire

Ajouter : Vendredi 1^{er} avril @ 21 h30 : Affichage de l'ordre de départ officiel (QG)

Samedi 2 avril @ 14h50 approx : Départ de l'épreuve régional B (Service)

À la section 16. Ravitaillement

Replacer : - Le parcours comprendra 3 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans les étapes A, B et C.

Par : - Le parcours comprendra 3 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans chaque étape.

À la section 19. Pneus

Remplacer : b) pneus d'hiver avec crampons

- doivent être approuvés DOT

- si cramponnés en usine par le manufacturier : utilisation libre

- si cramponnés en atelier : Maximum 130 crampons et protubérance de 3,5 mm

Par : b) pneus d'hiver avec crampons, conformes aux articles 12.4.3.2 et 12.4.3.3 publiés dans le bulletin 2022-02 de CARS le 24 février 2022

À la section 21. Divers

Ajouter : e) Applicable aux compétiteurs régionaux seulement et qui sont inscrits dans le programme régional double (A + B) : En cas de DNF dans le Régional A, les véhicules devront passer une inspection technique avant de pouvoir prendre le départ du Régional B.

Bulletin #2 – Amendment to Supplementary Regulation

In the section 3. Organizing Committee :

Replace : National Scrutineer (CARS) : To be announced
By : National Scrutineer (CARS) : Vincent Landreville

In the section 6. Schedule

Add : Friday, April 1st @ 21:30 : Official Start Order Posted (HQ)
Saturday, April 2nd @ 14:50 approx : Start of Regional B (Service Area)

In the section 19. Tires

Replace : b) studded winter tires
- must be DOT approved
- if OE studded by manufacturer: FREE
- if hand studded: MAXIMUM 130 STUDS WITH UP TO 3,5 MM PROTRUDING

By : b) studded winter tires that will comply with CARS NRC 12.4.3.2 and 12.4.3.3 from Bulletin 2022-02 issued on Feb. 24 2022 by CARS

In the section 21 . Miscellaneous

Add : e) Applicable to regional competitors only and who are registered in the dual regional program (A + B) : In the event of a DNF in Regional A, vehicles will have to pass a technical inspection before they can start Regional B.